

Concours d'été Logitech G PLAYDAYS x Aimlabs (« PROMOTION »)

Termes et conditions

Cette traduction du Règlement a été réalisée à l'aide d'un outil de traduction automatique par intelligence artificielle et est fournie uniquement à titre indicatif. En cas de divergence, la version anglaise fait foi et constitue la version officielle du Règlement.

AUCUN ACHAT N'EST NÉCESSAIRE POUR PARTICIPER OU GAGNER. OFFRE NULLE LÀ OÙ LA LOI L'INTERDIT OU LA RESTREINT.

VEUILLEZ CONSULTER L'ANNEXE 1 POUR LA LISTE DES PAYS ADMISSIBLES

1. ADMISSIBILITÉ. Ce concours est ouvert aux personnes âgées de 16 ans ou plus (à la date de participation) qui résident légalement dans l'un des pays admissibles figurant à l'annexe 1, à l'exception des États et provinces où la loi l'interdit. Les participants mineurs dans leur pays de résidence doivent faire examiner et accepter les présentes modalités par un parent ou un tuteur légal. Afin d'éviter toute ambiguïté, les participants sont invités à vérifier leur admissibilité auprès des autorités locales compétentes avant de participer à ce concours. Les dirigeants, administrateurs et employés de Logitech Inc. et de sa société mère, ainsi que leurs filiales et sociétés affiliées (« Logitech »), de même que les agences de publicité, de promotion et de sélection, les personnes participant au développement, à la production ou à la distribution du matériel pour ce concours (collectivement, les « Parties au concours ») et les membres de leur famille immédiate ou les personnes vivant sous le même toit (qu'ils soient apparentés ou non) ne sont pas admissibles à participer à ce concours. Les gagnants canadiens pourraient être appelés à répondre à une question d'habileté pour être admissibles au prix.

2. EFFET OBLIGATOIRE. En soumettant votre candidature, vous acceptez les présentes conditions générales. Tout manquement à ces conditions peut entraîner votre disqualification. Toutes les lois fédérales, étatiques, provinciales et locales s'appliquent.

3. PÉRIODE DE PARTICIPATION. Le concours débute le 17 juin 2026 à 0 h 00 (heure du Pacifique) et se termine le 17 juillet 2026 à 23 h 59 (heure du Pacifique) (« Période de participation »). Les participations seront acceptées pendant toute la durée de la Période de participation. Le gagnant sera annoncé le 28 juillet 2026 à 11 h 00 (heure du Pacifique).

4. COMMENT PARTICIPER. Pour participer au tirage au sort, il faut remplir le formulaire en ligne disponible à l'adresse suivante : <https://gleam.io/PlSju/logitech-g-playdays-x-aimlabs-summer-season> Vous devez satisfaire à toutes les exigences de vérification (adresse e-mail ou score anti-fraude) établies par Logitech. Pour être admissible à un prix, votre participation doit respecter toutes les conditions du concours. Les participations incomplètes ou non conformes au règlement pourront être disqualifiées à la seule discrétion de Logitech. Vous devez fournir les informations demandées. Il est interdit de participer

plus de fois qu'indiqué en utilisant plusieurs adresses e-mail, identités ou appareils dans le but de contourner le règlement. Toute tentative de fraude ou de contournement du règlement pourra entraîner la disqualification de votre participation à la seule discrétion de Logitech.

Les informations que vous fournissez lors de votre inscription serviront à vous contacter si vous êtes un gagnant potentiel. Le participant prend en charge tous les frais liés à sa participation à cette promotion, y compris, mais sans s'y limiter, les frais de connexion internet. Un seul compte par participant est autorisé.

5. SÉLECTION DES GAGNANTS ET NOTIFICATION.

Logitech sélectionnera au hasard un (1) gagnant parmi les participations admissibles reçues à la fin de la période de participation (« Gagnants »). Les chances de gagner dépendent du nombre de participations admissibles reçues.

Avis : Le ou les gagnants potentiels seront avisés par Logitech ou son organisme désigné par courriel et devront répondre dans les 24 heures suivant l'envoi du message. Si nous ne recevons pas de réponse dans ce délai, le prix sera considéré comme non distribuable et sera annulé.

Logitech sélectionnera alors un autre gagnant au hasard. Les gagnants potentiels résidant au Canada devront également répondre correctement à une question d'habileté chronométrée. Le ou les gagnants pourraient devoir signer et retourner une déclaration d'admissibilité, une décharge de responsabilité et une autorisation de publicité. Le prix sera remis dans les 90 jours ouvrables suivant la vérification du gagnant.

6. PRIX ET RESTRICTIONS RELATIVES AU PRIX.

Un (1) gagnant pourra recevoir :

Un (1) Logitech G ASTRO A20 X (prix de vente conseillé 180 \$ US)

Une (1) Logitech G PRO X2 SUPERSTRIKE (prix de vente conseillé 180 \$ US)

Restrictions relatives aux prix : Les prix ne sont ni transférables ni remboursables, doivent être acceptés tels quels et ne peuvent être revendus à des fins lucratives. Aucun équivalent en espèces ni aucun autre produit ou prix ne sera proposé. Logitech se réserve toutefois le droit, sans préavis et à tout moment, de remplacer un prix par un produit similaire ou par la dernière version d'un produit de la même catégorie. Les impôts fédéraux, d'État et locaux sont à la charge des gagnants. Si la loi l'exige, Logitech remettra aux gagnants un formulaire 1099-MISC correspondant à la valeur du prix.

Les prix en produits seront expédiés aux gagnants dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de signature de l'Affidavit d'admissibilité, de la renonciation à la responsabilité et de l'autorisation de publicité.

Le gagnant accepte et reconnaît que Logitech fera des efforts commercialement raisonnables pour livrer les prix à la résidence ou à l'emplacement du gagnant, mais après deux (2) tentatives de livraison infructueuses, quelle qu'en soit la raison, le gagnant perd son droit au prix et Logitech n'a plus aucune obligation ni responsabilité.

Deux tentatives de livraison seront effectuées à l'adresse fournie par le gagnant. Si la livraison échoue après ces deux (2) tentatives, pour quelque raison que ce soit, le gagnant sera considéré comme ayant renoncé à son prix, et Logitech sera dégagé de toute obligation ou responsabilité concernant ce prix.

7. CONCESSION DE LICENCE. Vous conservez l'intégralité de vos droits de propriété sur tout contenu, texte, récit, photographie ou vidéo que vous soumettez dans le cadre de votre participation (le cas échéant). Toutefois, pour chaque récit, photographie et/ou vidéo soumis dans le cadre de cette Promotion, vous accordez à Logitech et à ses sociétés affiliées une licence mondiale, non exclusive, perpétuelle, libre de redevances, entièrement payée, sous-licenciable et transférable, leur permettant d'utiliser, d'adapter, de modifier, de publier, de reproduire, de distribuer, de créer des œuvres dérivées, d'afficher publiquement et de diffuser vos soumissions de récit, photographie et/ou vidéo, en tout ou en partie, dans le cadre de cette Promotion et pour le marketing, la publicité et la promotion des produits Logitech. Logitech peut également utiliser votre récit, photographie et/ou vidéo dans le cadre (i) d'actions marketing en point de vente, notamment sur les stands de salons professionnels, dans les catalogues, les mailings, sur les lieux de vente ou autres présentoirs en magasin ; et (ii) d'actions de commerce électronique, notamment sur le site web de Logitech, sur tous supports et par tous moyens de communication, y compris les réseaux sociaux.

8. CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION. Les décisions de Logitech sont définitives et sans appel concernant toutes les questions relatives à cette promotion. Logitech et ses partenaires ne sauraient être tenus responsables des candidatures ou courriels incomplets, perdus, reçus en retard ou illisibles, ni de la saisie incorrecte ou inexacte des informations de participation, notamment en cas de dysfonctionnement technique, d'erreur humaine ou technique, d'omission, d'interruption, de suppression, de défaut ou de panne de toute ligne ou réseau téléphonique ou informatique, de tout équipement informatique, ou de toute combinaison de ces éléments.

Seules les candidatures en ligne dûment remplies seront acceptées. Toutes les candidatures soumises deviennent la propriété de Logitech. Logitech se réserve le droit, sans préavis, de mettre fin à cette promotion, en tout ou en partie, ou de la modifier de quelque manière que ce soit et pour quelque raison que ce soit, notamment si Logitech estime, à sa seule discrétion, qu'une fraude, une défaillance technique ou tout autre facteur indépendant de sa volonté compromet l'intégrité de la promotion. Logitech se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier toute personne qui falsifie sa candidature ou qui enfreint le présent règlement officiel. Toute tentative visant à nuire délibérément au bon déroulement de la promotion constitue une infraction pénale et civile. Le cas

échéant, Logitech se réserve le droit d'engager des poursuites contre toute personne responsable, dans toute la mesure permise par la loi. Le fait pour Logitech de ne pas appliquer une disposition du présent règlement officiel ne saurait constituer une renonciation à cette disposition.

En participant à cette promotion, le participant dégage de toute responsabilité et accepte de tenir indemnes Logitech et ses partenaires, leurs sociétés affiliées, filiales, divisions, détaillants, agences et leurs dirigeants, administrateurs, employés et agents respectifs, de toute responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait découler de la participation à la promotion ou à toute partie de celle-ci, ou de l'acceptation, de la possession ou de l'utilisation (mauvaise utilisation) ou du défaut d'utilisation de tout élément découlant de cette promotion ou de tout prix.

9. AUTORISATION DE PUBLICITÉ. Sauf interdiction légale, l'acceptation d'un prix vaut accord du gagnant pour que Logitech utilise son nom, son adresse, sa voix, son image et les informations relatives au prix à des fins promotionnelles sans autre paiement ni compensation, sauf interdiction légale.

10. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES ; COLLECTE DE DONNÉES. Les informations que vous fournissez dans le cadre de cette promotion sont soumises à la politique de confidentialité de Logitech, disponible à l'adresse suivante : <https://www.logitech.com/en-us/legal/web-privacy-policy.html>.

11. SPONSOR. La promotion est sponsorisée par Logitech, dont le siège social pour l'Amérique du Nord est situé au 3930 North First Street, San Jose, CA 95134, États-Unis.

12. LISTE DES GAGNANTS. Les noms des gagnants pourront être annoncés sur les réseaux sociaux de Logitech et dans les médias. Vous pouvez également obtenir la liste des gagnants en envoyant une enveloppe timbrée à votre adresse à Logitech, à l'attention du responsable des relations publiques, à l'adresse du commanditaire, au plus tard 60 jours après la date de clôture du concours. Les résidents du Vermont sont dispensés d'affranchir l'enveloppe de retour.

13. AVERTISSEMENT. LOGITECH NE FAIT AUCUNE DÉCLARATION NI GARANTIE D'AUCUNE SORTE, EXPRESSE OU IMPLICITE, CONCERNANT TOUT PRIX OU VOTRE PARTICIPATION À LA PROMOTION. EN PARTICIPANT À CETTE PROMOTION, CHAQUE PARTICIPANT ACCEPTE DE DÉCHARGER ET DE TENIR INCERTAINS LOGITECH, LES PARTIES ORGANISATEURS DE LA PROMOTION, AINSI QUE LEURS EMPLOYÉS, DIRIGEANTS, ADMINISTRATEURS, ACTIONNAIRES, AGENTS ET REPRÉSENTANTS RESPECTIFS DE TOUTE PERTE, DOMMAGE, DROIT, RÉCLAMATION ET ACTION DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT EN LIEN AVEC LA PROMOTION OU RÉSULTANT DE L'ACCEPTATION, DE LA POSSESSION OU DE L'UTILISATION DE TOUT PRIX, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES BLESSURES CORPORELLES, LE

DÉCÈS ET LES DOMMAGES MATÉRIELS, AINSI QUE LES RÉCLAMATIONS FONDÉES SUR LES DROITS À L'IMAGE, LA DIFFAMATION OU L'ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE.

14. LITIGES. Le participant accepte que : a) tout litige, réclamation ou cause d'action découlant de la présente promotion ou s'y rapportant, autre que son administration, sera résolu individuellement, sans recours à une action collective, et exclusivement par un arbitrage définitif et exécutoire mené conformément au Règlement d'arbitrage des consommateurs (« Règlement ») de l'American Arbitration Association, sauf si un litige relève de la compétence d'un tribunal de proximité peut, au choix de l'une des parties, être porté devant un tribunal de proximité compétent avant la nomination de l'arbitre ; b) toute réclamation, tout jugement et toute sentence seront limités aux frais réels engagés, y compris les frais liés à la participation à la présente promotion, mais en aucun cas aux honoraires d'avocat. et (c) en aucun cas le déclarant ne sera autorisé à obtenir des indemnités pour, et le déclarant renonce par les présentes à tous les droits de réclamer des dommages-intérêts punitifs, accessoires et consécutifs et tout autre dommage, autres que les frais réels déboursés, et à tous les droits de voir les dommages-intérêts multipliés ou autrement augmentés.

Certaines juridictions n'autorisent pas la limitation ou l'exclusion de responsabilité pour les dommages indirects ou consécutifs ; par conséquent, les dispositions ci-dessus peuvent ne pas vous être applicables. L'arbitrage sera mené par un arbitre unique désigné d'un commun accord par les parties ou conformément à la procédure de sélection prévue par le Règlement. Les frais d'arbitrage seront répartis entre les parties conformément au Règlement. La sentence arbitrale sera définitive et exécutoire pour les parties, sans possibilité d'appel. Vous devez contacter le commanditaire dans un délai d'un (1) an à compter de la date de l'événement ou des faits donnant lieu à une réclamation, faute de quoi vous renoncez à votre droit d'intenter une action fondée sur cet événement ou ces faits. Tous les litiges et questions relatifs à la construction, la validité, l'interprétation et l'applicabilité du présent règlement officiel, ou aux droits et obligations du participant et de Logitech dans le cadre de la promotion, seront régis et interprétés conformément aux lois de l'État de Californie, États-Unis, sans égard aux règles de choix de loi ou de conflit de lois.

Annexe 1

Pays/États/Provinces admissibles

Canada

États-Unis

Autriche

République tchèque

Finlande

France
Allemagne
Grèce
Hongrie
Irlande
Norvège
Suisse
Espagne
Royaume-Uni
Chine
Japon
Nouvelle-Zélande
Taiwan
Corée du Sud
Vietnam